

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 260

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 47 BIS

Après les mots :

« conseils d'administration »,

insérer les mots :

« desdites agences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.